

Appel à candidatures

Circulations, résidences d'artistes **soutenues par la DRAC et l'ARS Hauts-de-France**

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme culture-santé-handicap

Proposition d'une résidence d'artiste destinée aux professionnels de la danse **sur la thématique « le mouvement »** mené auprès des **publics et des professionnels de l'EPSM Lille-Métropole** entre **mars à octobre 2027** pour une **période de 6 semaines**.

Pour en savoir plus sur les appels à candidatures *Circulations* 2026-2027, rendez-vous le 8 octobre de 10h à 12h en visioconférence (inscription obligatoire avant le mardi 6 octobre).

Pour vous inscrire :

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION – Remplir le formulaire](#)

Date limite de dépôt de candidatures : 2 NOVEMBRE 2026

(aucun dossier ne sera accepté après cette date)

Qu'est-ce qu'une résidence *Circulations* ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La DRAC a missionné Heure Exquise ! pour la production d'une série de courts documentaires, *Regards portés*, témoignant de l'apport premier et précieux des artistes dans le cadre des *Circulations*. Leur découverte permet de mieux appréhender les enjeux et les principes de ces résidences

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux personnes accompagnées par les ESMS, ainsi qu'aux familles et aux visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux personnes qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possibles.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité

ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, l'EPSM Lille Métropole souhaite mettre en place une présence artistique autour de la thématique du mouvement. Le mouvement recouvre plusieurs aspects de notre activité :

- le mouvement institutionnel : l'EPSM Lille-Métropole connaît des mutations importantes, tant sur le plan patrimonial, avec l'évolution de son site historique d'Armentières, que sur le plan organisationnel, à travers les mouvements de services, les opérations de réhabilitation et les relocalisations d'activités.
- chaque personne engagée dans un parcours de soins s'inscrit dans une dynamique d'évolution individuelle, qui entre également en résonance avec son environnement relationnel et sa constellation familiale.
- le mouvement des personnes, des professionnels : l'acception de mot "mouvement" est alors plus entendu peut-être comme déplacement (les équipes mobiles, les mutations, les déplacements d'un professionnel, ...) ;
- le mouvement autour des mots : la parole qui circule entre les soignants et les soignés ;

Le mot "mouvement" amène sur le champ artistique une résonance que nous souhaiterions proposer autour du "corps".

Les objectifs de la résidence sont de :

- partager des expériences sensibles entre les différents publics : usagers, résidents, professionnels soignants, administratifs, éducatifs, médicaux, etc. ;
- rendre accessible la pratique artistique de la danse ;
- contribuer à l'épanouissement physique et psychique ;
- favoriser l'expression de soi à travers des explorations corporelles et sensorielles ;
- créer des espaces de rencontre et de partage, des expériences collectives.

La thématique « le mouvement » a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Le comité de pilotage est composé de :

- la coordinatrice culturelle de l'établissement,
- deux référents culturels,
- deux à trois usagers.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, sur une période à déterminer ensemble entre **mars et octobre 2027**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

La DRAC et l'ARS Hauts-de-France participent au financement de la résidence, à hauteur maximale de 9000 €. Leur participation couvre principalement la rémunération de l'artiste et ne peut en aucun cas couvrir des frais liés au fonctionnement des établissements hospitaliers, médico-sociaux ou des structures partenaires.

La subvention est versée par l'ARS Hauts-de-France aux établissements sanitaires et médico-sociaux qui accueilleront la résidence artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 € nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne pourra excéder en aucun cas 9 000 € (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget détaillant le montant des rémunérations (toutes charges comprises / coût total employeur). Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

L'établissement participe aux frais liés à la résidence, à hauteur de 3 000 €. Cette contribution peut notamment comprendre : l'hébergement de l'artiste, ses défraiements (repas et nuitées) et frais de déplacement, les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (petits matériaux, fournitures, consommables...) ainsi que ceux relevant de la communication et/ou valorisation de la résidence mission. Cette participation aux frais liés à la résidence peut inclure la valorisation de temps de travail des équipes qui coordonnent la résidence au sein de l'établissement à hauteur de 1 000 € coût employeur.

L'ensemble des éléments organisationnels et financiers sera repris dans une convention établie entre l'artiste et l'établissement.

L'équipe artistique pourra bénéficier sur le site armentierois de l'établissement :

- d'un espace de stockage et de pratique,
- de repas au self situé à Armentières,
- d'une possibilité d'hébergement soit à la Maison des artistes (VIVAT) soit au pôle hébergement, en fonction des places disponibles.

La coordinatrice culturelle se charge d'organiser les déplacements entre chaque structure. Les membres du collectif culture accueilleront les artistes au sein de leurs secteurs de travail.

Contexte

L'EPSM Lille-Métropole, dont le siège se situe à Armentières, a pour mission la prise en charge de personnes de la métropole lilloise souffrant de troubles de santé mentale.

La plupart des personnes qui s'adressent à l'EPSM Lille-Métropole bénéficient de prises en charge diversifiées, au plus proche de leur domicile. Avec près de 70 dispositifs de prise en charge ambulatoire, il met à la disposition de la population des services et équipements de prévention, de diagnostic, de soins et de suivi pour adultes, adolescents et enfants.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) ou Centres de Santé Mentale (CSM) constituent la porte d'entrée du dispositif. Ils organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile.

L'établissement gère neuf secteurs de psychiatrie pour adultes : Armentières - Seclin – Cysoing, Pont-A-Marcq – Tourcoing, Neuville-en-Ferrain, Mouvaux – Halluin, Quesnoy-sur-Deûle - La Madeleine, Marcq-en-Barœul - Saint André, Lomme, Lambersart – Hellemmes, Mons-en-Barœul, Ronchin.

Un secteur de psychiatrie pour enfants et adolescents : Halluin, Armentières, Tourcoing, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain.

Un secteur médico-social, composé de :

- la résidence Berthe Morisot, spécialisée dans l'accueil d'adultes polyhandicapés
- un établissement de service et d'aide par le travail (établissement de travail intégré dans la cité)
- une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour les personnes en situation de précarité.

Environ 10 % des personnes qui s'adressent à l'EPSM Lille-Métropole nécessitent une hospitalisation. Les unités d'hospitalisation temps plein permettent la prise en charge du patient dans la phase aiguë de sa maladie. La durée moyenne d'un séjour est d'environ 20 jours.

L'EPSM Lille-Métropole dispose de quatre sites d'hospitalisation temps plein :

- à Armentières, siège historique de l'établissement ;
- à Tourcoing, les unités tourquennoises de psychiatrie, situées sur le site du centre hospitalier Gustave Dron ;
- à Seclin, la clinique de la Pèvèle et la clinique du secteur de Seclin, situées sur le site du Centre Hospitalier de Seclin ;
- à Lille, la clinique Jérôme Bosch, située sur le site du centre hospitalier régional universitaire de Lille.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 novembre à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) à toutes les adresses suivantes :

astrid.lieven@ghttpsy-npdc.fr
laetitia.prevost@culture.gouv.fr
ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr
candidatures@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : **EPSM Lille-Métropole - AAC Circulations 2026/2027**

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu dans le courant du mois de décembre 2026.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- **Astrid Lieven**, coordinatrice culturelle
- **Ingrid Mulier**, infirmière, référente culturelle
- **Benoît De Praeter**, infirmier, référent culturel
- **2 à 3 usagers** suivis au sein de l'hôpital de jour La Cense, Frelinghien

En qualité de membres invités (par ordre alphabétique) :

- **Sébastien Alexandre**, chargé de projet du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Marie Andreassian**, coordinatrice du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Maëlle Bobet**, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts-de-France.
- **Amélie Daniel**, chargée de mission territoriale personnes handicapées, délégation départementale du Nord, département autonomie